



MOZAMBIQUE : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les conventions
internationales

Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce

La coopération
économique
internationale

Membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Membre de l'Union africaine

Les droits de douane et
les taxes à l'importation

12,08%

Les procédures
d'importation

Certains documents sont nécessaires pour importer au Mozambique :

- Licence d'importation
- Facture commerciale
- Liste de colisage
- Déclaration d'entrée
- Certificat d'origine
- Document de transport (manifeste routier, AWB ou connaissance).
- Ordre de libération de la cargaison
- Bon de livraison
- Rapport d'inspection
- Reçus de paiement

Aucune taxe à l'importation, hormis les droits de douane et la TVA, n'est imposée, sauf sur le sucre et certains articles de luxe. Tous les importateurs doivent obtenir une licence auprès de la Direction nationale du commerce, qui fait partie du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'enregistrement est simple et n'a pas été utilisé comme une barrière non tarifaire.

Pour plus d'informations

Douanes du Mozambique
Portail commercial de l'Afrique